

PUBLIÉ LE 02/06/2022 - MIS À JOUR LE 08/07/2022

L’ANSM réunit un comité expert pour faire un état des connaissances sur les risques liés à l’utilisation des appareils de ventilation et de PPC Philips

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

Read the english version

Actualisation du 07/06/2022 :

Ajout de l'ordre du jour détaillé et de la décision de nomination

Dans le cadre du rappel mondial de certains ventilateurs et appareils de PPC Philips, nous allons réunir le 8 juin 2022 un comité d’experts ad hoc afin de mieux appréhender les risques potentiels liés à l'utilisation de ces appareils défectueux.

Au cours de ses travaux, le comité procédera à l’audition des acteurs concernés. Ces auditions seront retransmises en direct à partir de 8h (UTC+2) sur la chaîne YouTube de l’ANSM en français et en anglais.

Consultez l'ordre du jour

Composé de représentants d'associations d'usagers du système de santé ainsi que de personnalités qualifiées en raison de leurs compétences en médecine générale, en pneumologie, en toxicologie, en dispositifs médicaux et en épidémiologie, le comité a pour mission de :

- réaliser un état des lieux des données disponibles sur les risques potentiels à utiliser les appareils Philips concernés par le rappel du 10 juin 2021 ;
- émettre un avis sur ces données et préconiser le cas échéant des études complémentaires.

Ce comité d’experts rendra un avis dans les semaines suivant cette journée. Ces travaux pourront conduire à réviser les recommandations que nous avons émises en juillet 2021.

Pour rappel, nous avons été informés le 10 juin 2021 par la société Philips de sa volonté de retirer mondialement certains ventilateurs et appareils de PPC, suite à l’identification d’un possible problème avec la mousse insonorisante présente dans ces dispositifs médicaux. Ces appareils, utilisés principalement à domicile, sont destinés aux patients souffrant d’apnée du sommeil ou nécessitant une assistance respiratoire.



Appareils de ventilation Philips

COMITÉS SCIENTIFIQUES TEMPORAIRES (CST)

8 JUIN 2022

Comité scientifique temporaire - Appareils de ventilation Philips Respironics concernés par le rappel de juin 2021 : état des lieux des données disponibles et préconisations

Contenu de la séance

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 08/07/2022 - MIS À JOUR LE 05/08/2022

L'ANSM publie l'avis du comité expert sur l'état des connaissances des risques liés à l'utilisation des appareils défectueux de ventilation et de PPC Philips

SURVEILLANCE
MATÉRIOVIGILANCE

PUBLIÉ LE 07/06/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision DG n° 2022-61 du 07/06/2022 portant nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Appareils de ventilation Philips Respironics concernés par le rappel de juin 2021 – Etat des lieux des données disponibles et préconisations » à l'ANSM

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 02/06/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision n° 2022-60 du 02/06/2022 - Création d'un Comité scientifique temporaire « Appareils de ventilation Philips Respironics concernés par le rappel de juin 2021 – Etat des lieux des données disponibles et préconisations » à l'ANSM

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS



PUBLIÉ LE 08/07/2021 - MIS À JOUR LE 10/11/2021

Rappel de ventilateurs et appareils de PPC Philips : actualisation de la conduite à tenir

SURVEILLANCE
MATÉRIOVIGILANCE